

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2023152 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/09/2023

Objet : CREATION DE POSTE

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 09/10/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2023-152 Cr_ation de poste.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20230925-2023152-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/10/2023

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

| | |
|---------------|---|
| Présents : | 3 |
| Représentés : | 0 |
| Excusés : | 2 |
| QUORUM | 3 |

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, au jour du vingt-cinq septembre à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 18 septembre 2023.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, BOUCHE Joël

Étaient excusés : LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Émilienne

OBJET : **Création de postes**

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris;

Pour faire face à un accroissement d'activité au groupement potentiel opérationnel au sein du service planification et gestion des risques, il est proposé la création d'un emploi non permanent d'administrateur système d'information géographique à temps complet, relevant du grade de technicien.

L'agent, placé sous la responsabilité de l'administrateur SIG en poste et du chef de service de la planification et gestion des risques, sera notamment chargé :

- de contribuer à l'administration technique et fonctionnelle du SIG en appui de l'administrateur SIG ;
- de participer à l'analyse, au traitement et à la réalisation cartographique, thématique ou statistique pour les besoins de l'établissement ;
- d'être un appui technique aux utilisateurs des outils SIG ;
- de contribuer à l'administration des outils de prévision hors SIG ;
- de participer à la gestion du matériel.

L'agent sera recruté en qualité d'agent contractuel de catégorie B, au titre de l'article L 332-23 1° pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de six mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de technicien.

À cette rémunération le régime indemnitaire afférent à l'emploi de gestionnaire expert.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

09 OCT. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

ENTENDU le rapport de Lcl Yann SANCHEZ,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT la création d'un emploi non permanent d'administrateur système d'information géographique à temps complet.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



09 OCT. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • 📠 05 61 06 37 07
✉ ddsis31@sdis31.fr • 🌐 www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex